

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2016

**DELIBERATION N° 16-VI-III**

**Objet : Finances – Budget supplémentaire et décision modificative n°1 au budget primitif 2016**

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération est destinée à reprendre les résultats de l'exercice 2015 et à réajuster des crédits inscrits au budget primitif 2016

Cette décision s'équilibre en dépenses et recettes sans recours à des financements complémentaires des membres statutaires.

Les principales évolutions budgétaires sont présentées ci-dessous :

**Section de Fonctionnement**

*Recettes de Fonctionnement*

Il convient de reprendre les résultats 2015 dégagés au Compte Administratif 2015, conformément à la délibération de reprise et d'affectation des résultats qui vous est présentée au Comité. Après affectation à la couverture des investissements, 3 000€, le résultat disponible pour la section de fonctionnement est de 182 150,90€. Des recettes de subventions et participations nouvelles à hauteur de 18 917,55€ permet l'ouverture de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement.

<b>Chap.</b>	<b>Libellé chapitre</b>	<b>B.P. 2016</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP+DM 2016</b>
74	Subventions d'exploitation	866 548,00€	18 917,55€	885 465,55€
013	Atténuation de charges	9 000,00€	0,00€	9 000,00€
75	Autres produits de gestion	1 000,00€	0,00€	1 000,00€
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>876 548,00€</b>	<b>18 917,55€</b>	<b>895 465,55€</b>
002	Reprise de résultats antérieurs		182 150,90€	182 150,90€
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 585,18€	0,00€	95 585,18€
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>95 585,18€</b>	<b>182 150,90€</b>	<b>277 736,08€</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>972 133,18€</b>	<b>201 068,45€</b>	<b>1 173 201,63€</b>

Dans le détail des recettes inscrites en décision modificative, il convient de distinguer celles qui relèvent de la gestion de la Communauté de l'Eau (C Eau) et celles relatives à la gestion de l'EP-SCoT.

**En effet, au titre du budget de l'EP-SCoT** les nouvelles recettes disponibles sont les suivantes :

Chapitre 002 – Reprise de résultats antérieurs : **154 240,15€ au titre de l'excédent 2015**

**Au titre du budget de la Communauté de l'Eau** les nouvelles recettes disponibles sont les suivantes :

Chapitre 002 – Reprise de résultats antérieurs : **27 910,75€ au titre de l'excédent 2015**

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation de **18 917,55 €** dont **6 563,55 €** au titre des nouvelles adhésions socle des collectivités sur le chantier sécurisation (Pays Voironnais, CC du Grésivaudan, et Bièvre Est) et 12 354,00€ de subvention de l'Agence de l'Eau et de l'Onema.

## Dépenses de Fonctionnement

Les crédits supplémentaires de fonctionnement s'élèvent à 201 068,40€ dont 154 240,15€ au titre de la gestion du SCoT et 46 828,30€ au titre de la gestion de la Communauté de l'Eau.

Chap.	Libellé chapitre	B.P. 2016	DM n°1	BP+DM 2016
011	Charges à caractère général d'exploitation	143 503,00€	130 000,00€	273 503,00€
012	Charges de personnel	478 740,00€	86 828,30€	565 568,30€
65	Autres charges de gestion	247 305,00€	-30 000,00€	217 305,00€
67	Charges exceptionnelles	500,00€	€	500,00€
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>870 048,00€</b>	<b>186 828,30€</b>	<b>1 056 876,30€</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 585,18€		95 585,18€
023	Virement à la section d'investissement	6 500,00€	14 240,15€	20 740,15€
<b>Total dépense d'ordre de fonctionnement</b>		<b>102 085,18€</b>	<b>14 240,15€</b>	<b>116 325,33€</b>
<b>Total dépense de fonctionnement</b>		<b>972 133,18€</b>	<b>201 068,45€</b>	<b>1 173 201,63€</b>

### Chapitre 011 – Charges à caractère général (130 000€) :

- *C Eau*: 20 000,00€ principalement en études, communication et frais de mission.
- *EP-SCoT* : 110 000,00€ dont 50 000,00€ au titre d'un virement de crédits entre le chapitre 65 et le chapitre 011, et 60 000,00€ ventilés entre les différents postes de dépenses notamment les honoraires liés au contentieux avec la Frapna. Le virement de crédits concerne la contribution versée à l'AURG qui doit être ventilée entre la cotisation (chap 011) et la subvention versée (chap 65).

### Chapitre 012 – Charges salariales (86 828,30€):

- *C Eau* : 26 828,30€ liés au recrutement temporaire d'un renfort, actuellement stagiaire à la Communauté de l'Eau, pour compléter le passage à 50% de l'ingénieur contractuel en fin de thèse.
- *EP-SCoT* : 60 000,€ destinés à la garantie maintien de salaire non prévisible en début d'exercice et aux dépenses liées aux tickets de restaurants (charges + acquisition) et aux évolutions de grade et changements de cotisation.

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion (- 30 000€) :

- *EP-SCoT* : - 50 000,00€ au titre de la cotisation versée à l'AURG basculée au chapitre 011 et une enveloppe complémentaire de 20 000,00€ destinée à couvrir des besoins complémentaires.

### Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (+ 14 240,15€) :

- *EP-SCoT* : il s'agit d'un mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et d'investissement destiné à l'achat de mobilier et de matériel informatique pour améliorer l'ergonomie des postes de travail suite aux remarques du médecin de prévention.

## Section d'Investissement

### Recettes d'Investissement

Les opérations d'investissement inscrites en recettes d'investissement concernent pour l'essentiel la reprise du résultat 2015 d'investissement et l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

Chap.	Libellé chapitre	B.P. 2016	DM n°1	BP+DM 2016
10	Dotations, fonds divers	7 000,00€	3 000,00€	10 000,00€
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 000,00€</b>	<b>3 000,00€</b>	<b>10 000,00€</b>
001	Résultat d'Invest ; reporté		45 830,01€	45 830,01€
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 585,18€		95 585,18€
021	Virement de la section de fonc	6 500,00€	14 240,15€	20 740,15€
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>102 085,18€</b>	<b>60 070,16€</b>	<b>162 155,34€</b>
<b>Total recettes d'Investissement</b>		<b>109 085,18€</b>	<b>63 070,16€</b>	<b>172 155,34€</b>

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers (+ 27 910,75€) :**

- **CEP** : + 3 000,00€ (chap 1068) il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé après reprise du résultat de fonctionnement 2015 de la CEP destiné au financement du mobilier et matériel informatique pour l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail.

**Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : (+ 45 830,01€) :**

- **EP-SCoT** : + 45 830,01€ qui constituent le résultat excédentaire 2015 propre à la gestion de l'EP-SCoT.

La communauté de l'Eau présentait en 2014 un résultat d'investissement déficitaire de 3 499,44€, l'absence de budget annexe n'a pas permis de constater ce résultat, celui-ci a été répercuté sur le résultat disponible 2015 de la communauté de l'eau.

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement: (+ 14 240,15€) au titre de la gestion du SCoT***Dépenses d'Investissement*

Chap.	Libellé chapitre	B.P. 2016	DM n°1	BP+DM 2016
16	Emprunt et dettes assimilées			
20	Immob incorporelles	7 000,00€	45 830,01€	52 830,01€
21	Immob corporelles	6 500,00€	17 240,15€	23 740,15€
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>13 500,00€</b>	<b>63 070,16€</b>	<b>76 570,16€</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 585,18€	0,00€	95 585,18€
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>95 585,18€</b>	<b>0,00€</b>	<b>95 585,18€</b>
<b>Total dépenses d'Investissement</b>		<b>109 085,18€</b>	<b>63 070,16€</b>	<b>172 155,34€</b>

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles + 45 830,01€) :**

Une enveloppe complémentaire de 45 830,01€ est inscrite au titre de frais d'étude et d'élaboration des documents d'urbanisme dans la perspective éventuelle d'une modification du SCoT du fait d'une évolution de la réglementation.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (+ 17 240,15€) :**

Suite à la visite du médecin de prévention, l'examen des postes de travail de chaque agent a donné à des préconisations nécessitant l'acquisition de mobiliers, de matériels ergonomiques et d'écrans informatiques pour les utilisateurs de portables informatiques.

Une enveloppe de 14 240,15€ pour le SCoT et de 3 000,00€ pour la Communauté de l'eau ont été réservées pour ces aménagements.

Après le vote du budget supplémentaire qui intègre les résultats de l'exercice antérieur et l'inscription de crédits nouveaux à hauteur de **201 068,45€** en dépenses et recettes de fonctionnement et à hauteur de **63 070,16€** en dépenses et recettes d'investissement,

Après le vote du BP2016 et du BS/DM :

- Les dépenses et recettes de Fonctionnement s'équilibrent à hauteur de **1 173 201,63€**.
- Les dépenses et recettes d'Investissement s'équilibrent à hauteur de **172 155,34€**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Approuve le budget supplémentaire et décision modificative n° 1 au budget de l'EP-SCoT de l'exercice 2016.

Vote :

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

Fait à Grenoble, le

Le Président

Yannik OLLIVIER